



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

La S.A. T.R. Engineering de 86, rue de l'Égalité L-1456 Luxembourg, a introduit pour le compte de du Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduelles du Nord (SIDEN), une demande d'autorisation relative à la construction d'un bassin d'orage avec station de pompage à Basbellain et mise en place d'une conduite de refoulement jusqu'à Goedange.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU-AUT-24-0986.

Troisvierges, le 19 novembre 2024
le bourgmestre
signé Edy Mertens



Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à son courrier du 14 novembre 2024, no. dossier EAU-AUT-24-0986.

Troisvierges, le 19 novembre 2024
le bourgmestre
signé Edy Mertens



(enlever le 05.12.2024)